

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 NOVEMBRE 2019**

**PRESENTS** : BONNET A. CHAMPAIN M. CHARBONNEAU P. BOISSELIER P. CHARRIER D. CHARBONNEAU F. BOURASSEAU C. BAUCHET S. BOUSSEAU V. COUTAUD N. BOUTIN P. DIEUMEGARD C. DAUGER F. GOURAUD C. GABORIEAU JB. GUERIN M. LEROUX MM.

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur BONNERY Pierre-Yves et Monsieur MOREAU Marc

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur DAUGER Franck

## **OPPOSITION AU TRANSFERT A LA CC TMR DE LA COMPETENCE COMMUNALE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Il est rappelé au Conseil que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe », prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

Le projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique discuté actuellement au Parlement propose dans sa version initiale, d'assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétence assainissement collectif en prévoyant :

- d'une part, une possibilité de report de la prise de la compétence de l'assainissement collectif pour les communautés de communes exerçant déjà, au 5 août 2018, une partie de la compétence assainissement,
- d'autre part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert obligatoire de la compétence assainissement au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 31 décembre 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de cette compétence, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de cette compétence sera reporté :

- au plus tard au 1er janvier 2026,
- à la date de la modification de la communauté de communes en communauté d'agglomération si elle intervient avant le 1er janvier 2026.

En l'espèce, la Communauté de communes est compétente de manière facultative et sur une partie de son territoire, en matière d'assainissement collectif depuis plusieurs années. En application du projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, il est désormais possible de s'opposer au transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes en utilisant le mécanisme de la minorité de blocage.

Aussi, et afin de mieux préparer ce transfert de compétence déjà évoqué en bureau communautaire, le Conseil Municipal se prononce en faveur d'un report du transfert de la compétence assainissement collectif à Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière au plus tard le 1er janvier 2026. Cette délibération ne saura cependant produire son effet, qu'en fonction du contenu définitif de la loi promulguée ....

# **CC TMR : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES - PRESTATIONS DE TELEPHONIE**

Les services communautaires ont fait savoir que les marchés de prestations de services de télécommunications mutualisés dont bénéficie la Commune depuis plusieurs années arrivaient à échéance le 27 juin 2020.

En effet, les lots n°1 « Services de téléphonie mobile » et n° 2 « Services de téléphonie fixe, accès Internet et VPN » ont été conclus avec l'opérateur ORANGE le 27 juin 2016 pour une durée de 4 ans. Il s'agit de marchés à bons de commande, avec montants minimum et maximum en application de l'ancien Code des marchés publics de 2006.

Compte tenu de la volonté des collectivités membres de continuer à mutualiser leurs besoins en vue d'une simplification des démarches et de la rationalisation des achats (réalisation d'économies grâce à l'effet de masse, réduction des coûts financiers en termes de procédure de commande publique, etc.), Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière, le CIAS et l'ensemble des communes du périmètre communautaire ont décidé de en bureau communautaire de proposer la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre de services relatif à des prestations de télécommunications.

Cette démarche s'inscrit également dans le cadre de la mise en adéquation des réseaux de communication avec les organisations actuelles et futures des différentes entités.

La consultation d'entreprises qui porte sur des prestations de téléphonie fixe, téléphonie mobile, de services d'accès Internet et d'interconnexion de réseaux privés, sera décomposée en plusieurs lots.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement. Cette convention constitutive a pour objet de définir les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Ainsi, Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, et chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Les membres du Conseil décident donc d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre de services relatif à ces prestations de télécommunications, et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

## **DEMANDE DE SUBVENTION 2020 – COS TERRES DE MONTAIGU .....**

Suite à la dernière Assemblée Générale du Comité des Œuvres sociales du personnel des collectivités Terres de Montaigu ... qui s'est déroulée le jeudi 10 octobre 2019, l'association a déposé auprès des Communes membres une demande de participation financière pour l'année 2020.

Cette subvention est destinée à financer les activités du COS qui bénéficient aux agents, à savoir, la mise à disposition d'une billetterie à tarification préférentielle pour la piscine de la Bretonnière et le cinéma Caméra 5, tous deux situés à Montaigu-Vendée, et l'organisation d'un spectacle annuel à destination des personnels, de leurs conjoints et de leurs enfants. Au cours de l'année 2020, de nouvelles prestations à tarif préférentiel pourraient être ouvertes aux bénéficiaires du COS. Conformément aux conclusions des échanges du bureau communautaire de Terres de Montaigu – Communautés de Communes Montaigu-Rocheservière en date du lundi 8 octobre 2018, cette demande de participation financière pour l'année 2020 s'élève à 35 € par agent éligible aux prestations du COS. Pour la Boissière et ses 10 agents, la subvention à verser serait donc de 350 euros. Le Conseil Municipal octroie le concours financier sollicité, afin de permettre au COS de disposer d'une trésorerie suffisante à partir de Janvier 2020.

# ATTRIBUTION DES MARCHES - RESTR.-EXTENSION DE LA SALLE DE SPORTS ET AMENAGEMENT D'UN ACCUEIL JEUNES

La consultation des entreprises pour le projet de restructuration-extension de la salle de sports et l'aménagement de l'accueil jeune (\*), s'est déroulée du vendredi 4 au lundi 28 Octobre dernier. 110 Dossiers de Consultation (DCE) ont été retirés, et 36 offres ont été remises pour les 13 lots de travaux. Après analyses des offres par l'architecte et l'Agence de Service aux Collectivités, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage sur ce dossier, le Rapport d'Appel d'Offres a été communiqué et présenté au Conseil Municipal, qui décide d'attribuer les marchés suivants aux entreprises les mieux-disantes.

Intitulé du lot	Entreprise mieux-disante	Offres HT hors PSE	Offres TTC hors PSE
01 - DEMOLITION - TERRASSEMENT - GROS ŒUVRE	LIMOUZIN MACONNERIE 85602 MONTAIGU CEDEX	356 553.48 €	427 864.18 €
02 - CHARPENTE BOIS	LCA 85600 LA BOISSIERE DE MONTAIGU	82 203.10 €	98 643.72 €
03 - COUVERTURE ETANCHEITE	BATITECH 49300 CHOLET	190 000.00 € (avec le procédé acoustique)	228 000.00 € (avec le procédé acoustique)
04 - BARDAGE METALLIQUE ET PANNEAUX STRATIFIES	SMAC 85000 LA ROCHE SUR YON	205 500.00 €	246 600.00 €
05 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - METALLERIE	SARL BONNET DIDIER 85600 LA BOISSIERE DE MONTAIGU	51 533.92 €	61 840.70 €
06 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	SARL BONNET DIDIER 85600 LA BOISSIERE DE MONTAIGU	54 532.32 €	65 438.78 €
07 - CLOISONNEMENTS - FAUX PLAFONDS	SARL BONNET DIDIER 85600 LA BOISSIERE DE MONTAIGU	59 625.88 €	71 551.06 €
08 - CARRELAGE - FAIENCE	PINEAU SEBASTIEN 85130 LA GAUBRETIERE	45 110.14 €	54 132.17 €
09 - SOLS SPORTIFS - EQUIPEMENTS SPORTIFS	SPORTINGSOLS 85250 ST FULGENT	89 638.51 €	107 566.21 €
10 - PEINTURE	MARTINEAU 85660 ST PHILBERT DE BOUAIN	17 000.00 €	20 400.00 €
11 - ELECTRICITE	AMIAUD 85260 LES BROUZILS	97 965,53 €	117 558,64 €
12 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	AMIAUD 85260 LES BROUZILS	90 000.00 €	108 000.00 €
13 - NETTOYAGE DE PARACHEVEMENT	SAS NIL 85109 LES SABLES D'OLONNE CEDEX	5 236.46 €	6 283.75 €

Le choix final des PSE et le nom des entreprises retenues pour les lots 4 et 10 seront communiqués lors de la prochaine réunion de Conseil du mardi 10 Décembre 2019.

(\* ) l'architecte avait estimé l'ensemble des travaux à 1 399 900 euros ht, au stade DCE (hors désamiantage du bloc vestiaires, prévu hors consultation).

## APPROBATION DU RAPPORT 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Les rapports (°) de présentation 2018 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (éléments techniques et financiers ...) (\*) ont été présentés comme le prévoit la loi au Conseil Municipal ; ce dernier les a approuvés.

(°) en annexe n° 1.

(\*) le service assainissement est toujours géré en régie municipale, et le service public de production et de distribution de l'eau potable par Vendée Eau, syndicat départemental auquel la compétence, à la base communale, a été transférée.

## **TARIFS DE LOCATION DES SALLES ET AUTRES TARIFS COMMUNAUX 2020**

Le Conseil Municipal a entériné la grille d'évolution des tarifs communaux (voir en annexe n° 2) qui lui a été présentée au titre de l'année 2020, pour :

**. les prix de location des salles (polyvalente, du foyer soleil), les prix de concession au cimetière, les montants des droits de place, le prix de location des terres agricoles à la Croix des Brosses, le prix de vente en zones artisanales de la Croix des Brosses et de Sainte Anne ...**

## **COMMUNE DE LA BOISSIERE DE MONTAIGU (Vendée)**

Mairie, 3 rue de CHOLET  
85600 LA BOISSIERE DE MONTAIGU  
Tél.: 02.51.41.61.08  
Télécopie : 02.51.41.69.63.  
E-Mail : Buxia@boissieredemontaigu.fr

### **SERVICE COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT**

#### **RAPPORT 2018 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

##### **PARTIE TECHNIQUE**

###### ***\* Travaux / Etudes :***

2018 a été l'année de la réalisation des travaux de construction de la station d'épuration du bourg, du réseau de refoulement des eaux usées des villages de la Ronde et de la Chunelière, et de la réfection du réseau de collecte des eaux usées de la rue du Stade. Il n'y a pas eu d'autres projets mis en œuvre pendant ces 12 mois.

###### ***\* Fonctionnement de l'ancienne station d'épuration du bourg (jusqu'en Août 2018) :***

<b>Constructeur</b>	:	<b>SABLA Epuration (M.S.E.)</b>
<b>Date de mise en service</b>	:	<b>1983</b>
<b>Type d'épuration</b>	:	<b>Boues activées – Epaissement</b>
<b>Exploitation</b>	:	<b>En régie communale</b>
<b>Effluents traités (moyenne m3/jour)</b>	:	<b>169 (non significatif) (201 en 2017, 185 en 2016, 226 en 2015 – Capacité nominale : 240)</b>
<b>Boue produite (équivalent en kg de m.sèche)</b>	:	<b>Pas de données. (7050 en 2017, 6366 en 2016 ...)</b>
<b>Volume traité (en m3)</b>	:	<b>Pas de données (73 219 en 2017, 67 540 en 2016 ...)</b>
<b>Energie consommée (kWh)</b>	:	<b>Pas de données (71 055 en 2017, 45 690 en 2016, 69 087 en 2015)</b>
<b>Eau consommée (m3)</b>	:	<b>Pas de données (201 en 2017, 289 en 2016, 89 en 2015)</b>
<b>Capacité nominale (Hbts)</b>	:	<b>1200 équ. Hbts.</b>
<b>Charge organique reçue en moyenne (équ. Hbts)</b>	:	<b>62,5 kg par jour, ce qui correspond à 1 042 équ. Hbts (capacité théorique de la station : 72 kg par jour pour 1 200 équ. Hbts)</b>

**Remarques du service de l'eau départemental (organisme chargé des contrôles) :**

**Système de collecte :** Le raccordement du secteur de la Ronde a été réalisé en cours d'année. Pas de donnée mensuelle de débit transmise par l'exploitant en 2018 (pertes des documents de relevés par le ST !).

**Station d'épuration :** Lors du bilan réglementaire, réalisé en Avril, la charge moyenne représentait (en DBO5) 87% de la capacité organique nominale de la station. Le volume reçu atteignait 70% de la capacité hydraulique (temps sec). Performances très moyennes dans l'ensemble. Les travaux pour la construction de la nouvelle station d'épuration à boues activées de 1900 EH, avec raccordement du secteur de la Ronde sont terminés : le raccordement est effectif depuis le 19/09/2018 et les ouvrages de l'ancienne station d'épuration, excepté le bassin tampon et le prétraitement, plus récents, ont été détruits.

**Filière boues :** Production de boues un peu chaotique pendant la phase travaux : les chiffres d'évaluation des boues n'ont pu être estimés dans les délais.

**Nombre de visites du Service de l'eau au cours de l'année 2018 :** 1.

**\* Fonctionnement de la nouvelle station d'épuration du bourg (à partir de Septembre 2018):**

<b>Constructeur</b>	:	<b>SAUR</b>
<b>Date de mise en service</b>	:	<b>Septembre 2018</b>
<b>Type d'épuration</b>	:	<b>Boues activées – Epaissement – Epanchage sur lits de roseaux</b>
<b>Exploitation</b>	:	<b>En régie communale.</b>
<b>Effluents traités (moyenne m3/jour)</b>	:	<b>270</b>
<b>Boue produite (équivalent en kg de m.sèche)</b>	:	<b>1 800</b>
<b>Volume traité (en m3)</b>	:	<b>107 797</b>
<b>Energie consommée (kWh)</b>	:	<b>26 931</b>
<b>Eau consommée (m3)</b>	:	<b>Pas de données</b>
<b>Capacité nominale (Hbts)</b>	:	<b>1900 équ. Hbts</b>
<b>Charge organique reçue en moyenne (équ. Hbts)</b>	:	<b>Pas de données (capacité théorique de la station : 114 kg par jour pour 1 900 équ. Hbts)</b>

**Remarques du service de l'eau départemental (organisme chargé des contrôles) :**

**Système de collecte :** Très sensible aux eaux parasites : poursuivre les travaux de réhabilitation du réseau et les contrôles de conformité des branchements. Le secteur de la Ronde et la Chunelière a été raccordé au réseau de l'agglomération le 28/09/2018.

**Station d'épuration** : Démarrage de cette nouvelle station d'épuration le 19/09/2018. L'ancienne station à boues activées a été détruite, seul le bassin tampon de 2010 a été conservé et revu afin d'augmenter les capacités de refoulement vers la filière eau (770 m3/j). L'analyse du rejet réalisée, fin Décembre fait état d'excellentes performances épuratoires et un respect des normes de rejet sur tous les paramètres. Le bilan d'essai de garanties est programmé en Février 2019. L'exploitation est assurée par la collectivité en lien avec la Saur (exploitant), qui assure, la première année, une formation et assistance technique régulière. Autosurveillance : La chaîne de mesure est conforme et très bien équipée avec mesures de débits entrée et sortie + préleveurs à postes fixes réfrigérés asservis aux débitmètres pour les deux bilans annuels réglementaires... Le point A2, situé sur le trop plein du bassin tampon-poste de refoulement a été calé et vérifié le 19/12/18.

**Filière boues** : Les boues sont évacuées plus régulièrement sur les lits à rhizophytes depuis le mois de novembre. La quantité de boues extraite est évaluée à 1.8 tonnes de MS sur 3 mois.

**Nombre de visites du Service de l'eau au cours de l'année 2018** : 2.

**Analyses des boues aux fins de valorisation agricole et analyse de sol** : 1. Coût de cette analyse : 241,44 euros ttc.

**Evacuation des boues (/épandage)** : Pas de facturation ....

**Pompage et nettoyage d'ouvrage (clarificateur), évacuation des matières de vidange** : 1 passage de la STE AA DURAND VIDANGE Coût de ces prestations : 603,60 euros ttc.

**\* Fonctionnement de la lagune en zone artisanale de Sainte Anne :**

<b>Constructeur</b>	:	/
<b>Date de mise en service</b>	:	1985
<b>Type d'épuration</b>	:	Lagunage naturel
<b>Exploitation</b>	:	En régie communale
<b>Effluents traités (moyenne m3/jour)</b>	:	/ (capacité nominale : 18)
<b>Boue produite</b>	:	/

**Remarques du service de l'eau départemental (organisme chargé des contrôles) :**

**Système de collecte** : Peu de raccordés sur la zone artisanale.

**Station d'épuration** : Excellente qualité de l'effluent traité avec peu ou pas de rejet en période sèche.

**Filière boues** : RAS.

**Nombre de visites du Service de l'eau au cours de l'année 2018** : 1

**\* Fonctionnement de la station d'épuration de la Ronde/La Chunelière (jusqu'en Septembre 2018)**

<b>Constructeur</b>	:	VENDEE EPURATION
---------------------	---	------------------

<b>Date de mise en service</b>	:	<b>2005</b>
<b>Type d'épuration</b>	:	<b>Filtre à sable – Déshydratation mécanique</b>
<b>Exploitation</b>	:	<b>En régie communale</b>
<b>Effluents traités (moyenne m3/jour)</b>	:	<b>26,2 (capacité nominale théorique : 30)</b>
<b>Volume traité (m3/ an)</b>	:	<b>9 480 (10 330 en 2017, 11326 en 2016, 10 368 en 2015, 5454 en 2014, 9324 en 2013, 9540 en 2012, 6810 en 2011, 6454 en 2010, 6908 en 2009, et 7813 en 2008)</b>
<b>Capacité nominale (Hbts)</b>	:	<b>200 équ. Hbts</b>
<b>Energie consommée (kWh)</b>	:	<b>Pas de données (1 409 en 2017, 759 en 2016, 1 545 en 2015, 1 503 en 2014)</b>

**Remarques du service de l'eau départemental (organisme chargé des contrôles) :**

**Système de collecte :** Présence d'eaux parasites en période hivernale, notamment.

**Station d'épuration :** Le volume reçu début 2018 est en hausse par rapport à 2017 en lien avec une plus forte pluviosité. Rejet de qualité moyenne lors du contrôle analytique. Le réseau d'assainissement de ce secteur a été raccordé en milieu d'année par l'intermédiaire d'un nouveau poste de relevage sur la nouvelle station d'épuration à boues activée du bourg. Les ouvrages ont été détruits par la suite.

**Filière boues :** RAS.

**Nombre de visites du Service de l'eau au cours de l'année 2018 : 1.**

**\* Fonctionnement de la station d'épuration du Pont-Léger (lagunage naturel).**

<b>Constructeur</b>	:	<b>/.</b>
<b>Date de mise en service</b>	:	<b>2012</b>
<b>Type d'épuration</b>	:	<b>Lagunage naturel</b>
<b>Exploitation</b>	:	<b>En régie communale</b>
<b>Effluents traités (moyenne m3/jour)</b>	:	<b>7,76. (capacité nominale : 16)</b>
<b>Volume traité (m3/ an)</b>	:	<b>2832</b>
<b>Capacité nominale (Hbts)</b>	:	<b>110 équ. Hbts</b>

**Remarques du service de l'eau départemental (organisme chargé des contrôles) :**



**Système de collecte :** Reçoit le village de Pont Léger. Pompe P2 en panne pendant une longue période. Données de débit fournies par Véolia, cette année à partir du débitmètre électromagnétique au niveau du poste de refoulement. Pas d'influence de la pluviosité sur les volumes collectés.

**Station d'épuration :** Le volume moyen journalier représente près de la moitié de la capacité nominale du lagunage. Performance moyenne lors du contrôle analytique. La présence de lentilles d'eau récurrente explique l'élévation du taux d'NH<sub>4</sub>, dans l'effluent traité : prévoir leur enlèvement en cas de recouvrement total des bassins. Le fossé d'infiltration évite tout rejet au cours d'eau en période sèche.

**Filière boues :** RAS.

**Nombre de visites du Service de l'eau au cours de l'année 2018 :** 1.

## **ELEMENTS DIVERS**

**Dépenses (eau, électricité, téléphone, surveillance-maintenance par Véolia Eau ...) liées au fonctionnement des stations, postes de refoulement des eaux usées (le Pont-Léger (2), les Ecotais, la Renaudière) :** 16 581 euros ttc.

**Service de l'eau départemental – Participation versée pour le suivi global des stations d'épuration en 2018 :** 924,40 euros nets.

**Branchements totaux au réseau EU au 31-12-2018 :** 810

**Réseau total Eaux Usées au 31-12-2018 :** Environ 16 km 500

## **PARTIE FINANCIERE**

### **\* Redevance d'assainissement 2018 :**

#### **Tarifs (tva à 10 %) :**

### **Part fixe (abonnement)**

**Pour les résidences principales et secondaires branchées au service d'eau :**

- **Base :** Un forfait fixe de 44 euros TTC par foyer (soit 40 euros HT par foyer), + une redevance indexée à la consommation réelle d'eau du service public d'AEP.

**Pour les résidences principales et secondaires branchées au service d'eau et (ou) disposant d'une autre source d'approvisionnement en eau (puits ...) :**

- **Base :** Un forfait fixe de 44 euros TTC par foyer (soit 40 euros HT par foyer), + une redevance indexée à la consommation réelle d'eau du service public d'AEP, un minimum de 30 m<sup>3</sup> par personne présente au foyer, servant le cas échéant de base de facturation.

### **Part variable (redevance indexée à la consommation réelle ou forfaitaire (pour les puits) d'eau**

. 1,5555 euros TTC/m<sup>3</sup> (1,4141euros HT/m<sup>3</sup>) pour une consommation (forfait minimum compris) inférieure ou égale à 40 m<sup>3</sup>.

. 2,5071 euros TTC/m3 (2,2792 euros HT/m3) pour une consommation (forfait minimum compris) supérieure à 40 m3.

### **Produit de la redevance 2018 par Suez Eau France :**

125 338,13 euros ht pour l'année (124 081 euros ht en 2017). Il ne s'agit pas du produit effectivement reçu sur l'année budgétaire 2018, qui intègre le solde de la redevance d'assainissement 2017.

**Honoraires versés à Vendée Eau pour Suez Eau France pour la gestion du service :** 2 343,85 euros ttc (2 343,33 ttc pour 2017).

**Nb de factures émises :** 789 à 2,9707euros ttc par facture

- m3 facturés/ Tranche de 0 à 40 m3 : 28 200 (28 163 en 2017,
- m3 facturés/ Tranche plus de 40 m3 : 37 496 (24 327 en 2017).

### **\* Compte Administratif 2018**

#### **Section Exploitation**

**Rappel des éléments pris en charge dans cette section : en dépenses ....** frais de fonctionnement des stations d'épuration (dont une partie est remboursée à la Commune), d'entretien du réseau et des stations (tests, évacuation des sables et boues, analyses des boues, surveillance et entretien des postes de refoulement des eaux usées, abonnements téléphoniques pour téléalarmes, dératissage et entretien courant du réseau ...), contrôles de branchements au réseau d'assainissement par Véolia Eau, intérêts de la dette, provisionnement pour amortissement, honoraires 2018 versés à Suez Eau France pour la gestion du recouvrement de la redevance d'assainissement .....

**En recettes :** redevance d'assainissement, participations financières pour raccordements à l'assainissement collectif, frais de branchement à l'égout, amortissement des subventions d'équipement reçues.....

#### **Section Investissement**

Les dépenses principales :

- honoraires réglés à SCE dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de station, et de réseau de transfert EU de la Ronde vers le bourg, situations à la SAUR pour la construction de la station d'épuration, situations d'honoraires pour le contrôle technique des chantiers,
- travaux de construction de la station d'épuration, du réseau de refoulement des EU et de suppression de la station de la Ronde, de réhabilitation du réseau EU de la rue du Stade,
- amortissement des subventions d'équipement reçues....,
- remboursement du capital des emprunts (annuels et relais en partie).

Les recettes principales :

- soldes des subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département de la Vendée, pour la construction de la station d'épuration, le refoulement des EU de la Ronde, la réfection du réseau des EU de la rue du Stade ....
- le prêt à LT et le prêt-relais pour le financement de la station,
- affectation du résultat d'exploitation,

- amortissement des réseaux et des stations d'épuration.

## **SERVICE ASSAINISSEMENT**

### **Section d'exploitation**

**Dépenses :** 123 254,77 euros

**Recettes :** 164 103,08 euros

⇒ **Résultat 2018 :** + 40 848,31 euros

⇒ **Résultat cumulé :** + 40 848,31 euros

### **Section d'Investissement**

**Dépenses :** 1 754 583,95 euros

**Recettes :** 1 567 505,76, euros

⇒ **Résultat 2018 :** - 187 078,19 euros

⇒ **Résultat cumulé :** + 31 141,38 euros

## **\* Dette**

**Capital restant dû au 31-12-2018 :** 1 374 178 euros

**Intérêts remboursés en 2018 :** 25 868,13 euros, dont 23 723,13 euros pour les intérêts annuels, et 2 145 euros pour les intérêts du prêt-relais.

**Capital remboursé en 2018 :** 405 772,22 euros, dont 55 772,22 euros pour l'amortissement du capital annuel, et 350 000 euros au titre du prêt-relais. (sur 850 000 euros)

**Echéances payées en 2018 :** 79 495,35 euros (hors prêt-relais)

## **\* Actions, Investissements projetés et en cours à la date d'établissement du rapport**

**Pour 2019 ... :** pas de travaux envisagés pour cette année. L'étude pour la réfection des réseaux EU et EP de la partie haute de la rue de la Renaudière est par contre lancée avec le bureau d'études communautaire, pour une réalisation des travaux à l'horizon 2020-2021. Il faudra également envisager un nouveau diagnostic de l'assainissement collectif pour les prochaines années, car il s'agit d'un préalable à l'obtention des financements, notamment de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Enfin, le transfert à la Communauté de Communes de la compétence Assainissement au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 doit normalement être repoussé au plus tard à Janvier 2026 avec l'accord des Communes membres, si la loi « Engagement et Proximité » est promulguée en l'état.

## **\* Observations diverses**

./.

# SERVICE COMMUNAL D'EAU

## RAPPORT 2018 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE D'EAU

Des extraits de ce rapport fourni par Vendée Eau sont joints en annexe à ce document, pour approbation par le Conseil après présentation.

A la BOISSIERE DE MONTAIGU.

Le 19 Novembre 2019.

Le Maire : **Anthony BONNET**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Anthony Bonnet", written over a horizontal line.



Retenue et barrage de Mervent  
© Alexandre Lamoureux

## RAPPORT ANNUEL

# 2018



**EXTRAITS**

**Le prix et la qualité**  
du Service public de l'eau potable

# EXERCICE 2018

## RAPPORT ANNUEL du PRÉSIDENT sur LE PRIX et LA QUALITÉ du SERVICE PUBLIC de L'EAU POTABLE

### SYNTHESE – CONTENU du RAPPORT

#### 1 Le cadre et la composition du Rapport

Ce rapport est établi en application du décret n° 95 – 635 du 6 mai 1995 qui prévoit que le Maire ou le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, **Vendée Eau** exerce la compétence production et distribution de l'eau potable pour le compte des communautés de communes et d'agglomération qui ont pris la compétence eau potable par anticipation de la loi NOTRE ; il regroupe 264 des 267 communes de Vendée.

C'est donc un rapport unique production et distribution d'eau potable, qui est établi par le Président de **Vendée Eau**.

Ce rapport a été présenté au Comité Syndical de **Vendée Eau** le 20 juin 2019.

Il se compose de deux parties :

- le rapport,
- les annexes.

Vous pouvez consulter le **Rapport Annuel 2018**  
complet sur le site de **Vendée Eau** :

[www.vendee-eau.fr](http://www.vendee-eau.fr)

Rubrique : Découvrir Vendée Eau / Publications /  
Documentation

## 2 Que trouve-t-on dans ces documents ?

Dans le rapport :

### La présentation de Vendée Eau

- La composition de **Vendée Eau** et ses compétences
- Le mode de gestion des équipements avec la liste des exploitants et les caractéristiques principales des contrats

### Les indicateurs techniques

- Les données relatives à la ressource :
  - localisation
  - volumes produits
  - origine de l'eau (surface, souterraine)
- Les indicateurs physiques relatifs à la distribution (population, nombre d'abonnés, volumes consommés et distribués, évolution des principaux indicateurs...)
- La qualité de l'eau distribuée présentée sous forme de cartes de synthèses thématiques pour les paramètres suivants : bactériologie, dureté, nitrates, autres pesticides, sous produits de désinfection (les trihalométhanes et les bromates)

### Les indicateurs financiers

- La facturation du service de l'eau potable aux abonnés (composition du tarif – fréquence des relevés – mode d'établissement des factures – contenu de la facture ...)
- Les tarifs du Service de l'eau potable 2018 et les composantes d'une facture d'eau potable pour un abonné ayant choisi le tarif Bleu, disposant d'un compteur de calibre 15 mm et pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> – comparaison 2018 par rapport à 2017
- Le bilan d'exploitation à partir des éléments ressortant du Compte Administratif 2018
- L'annuité de la dette et son encours
- Le montant global des dépenses d'investissement
- Le bilan de l'application de la tarification sociale

### Les indicateurs de performance

- Institués par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 et la circulaire d'application du 28 avril 2008, pour les Services d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif, à compter de l'exercice 2008
- 3 indicateurs descriptifs et 14 indicateurs de performance pour les Services publics d'eau potable, pour une information sur l'évolution pluriannuelle de la qualité et de la performance du Service et des comparaisons avec d'autres Services d'eau potable en France

## Dans les annexes :

● **Annexe I** - La délibération n°2017VEE02CS08 du 22 juin 2017 décidant des tarifs du Service d'eau potable pour l'année 2018 et la délibération n°2017VEE02CS09 du 22 juin 2017 décidant de la tarification sociale de l'eau potable

● **Annexe II** – La note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

● **Annexe III** - Les analyses d'eau potable aux points de production

Il s'agit de la synthèse des analyses effectuées en 2018 dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire, par l'ARS des Pays de Loire, délégation territoriale de la Vendée. Ces analyses concernent les points de production (usines ou captages), elles sont présentées sous forme de tableaux et le cas échéant de courbes.

● **Annexe IV** - Les analyses d'eau potable sur les unités de distribution

Il s'agit des synthèses établies par l'ARS, à partir des analyses effectuées en 2018 dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire, sur les réseaux de distribution.

Ces synthèses sont classées par unité de distribution (territoire ayant la même origine de l'eau distribuée et le même exploitant).

● **Annexe V** - Les données spécifiques aux secteurs, décrivant leur composition et les travaux sur les ouvrages et réseaux de distribution.

## 3 Les principales données de Vendée Eau en 2018

Volume d'eau produit	● 45 019 899 m <sup>3</sup>
Volume importé depuis d'autres collectivités	● 3 080 285 m <sup>3</sup>
Origine de l'eau	● 89,3 % eau de surface ● 10,7 % eau souterraine
Nombre total d'abonnés	● 395 582
Volume consommé par les abonnés	● 40 270 741 m <sup>3</sup>
Volume exporté vers d'autres collectivités	● 2 245 619 m <sup>3</sup>
Longueur du réseau d'eau	● 14 951 km
Rendement global du réseau	● 88,4 %
Indice linéaire de consommation	● 7,4 m <sup>3</sup> /km/jour
Indice linéaire de pertes en réseau	● 1,02 m <sup>3</sup> /km/jour
Montant total des recettes au CA 2018	● 113 355 829,89 € dont 76 700 000 € pour la vente de l'eau aux abonnés
Montant total des dépenses au CA 2018	● 85 833 198,12 € dont 30 800 000 € pour la rémunération des exploitants
Excédent d'exploitation propre à l'exercice	● 20 541 748,68 €
Excédent global d'exploitation (avant autofinancement de l'investissement)	● 27 522 631,77 €



Annuité de la dette	● 7 444 203,22€
Emprunts contractés	● 0,00€
Encours de la dette au 31.12.2018	● 60 682 334,57€
Montant du programme d'investissement	● 63 000 000,00€

## 4 Les indicateurs de performance

D 101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis	● 610 182 habitants
D 102.0 – Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	● 2,20 € TTC/m <sup>3</sup>
D 151.0 – Délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	● 48 heures ouvrées suivant la demande d'abonnement
P 101.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.	● 100,0%
P 102.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.	● 99,9%
P 103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	● 104 points sur 120
P 104.3 – Rendement du réseau de distribution	● 88,4 %
P 105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés	● 1,02 m <sup>3</sup> /km/jour
P 106.3 – Indice linéaire de pertes en réseau	● 1,02 m <sup>3</sup> /km/jour (volumes de service et estimés sans comptage non pris en compte par Vendée Eau)
P 107.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	● 0,78 %
P 108.3 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	● 97 %
P 109.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fond solidarité	● 0,002 €/m <sup>3</sup>
P 151.1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	● 0,8 pour 1 000 abonnés
P 152.1 – Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	● 99,4 %
P 153.2 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité	● 1,8 année
P 154.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	● 0,70 %
P 155.1 – Taux de réclamations	● 0,5 pour 1 000 abonnés

# ANNEXE 3

ANALYSES d'EAU POTABLE aux POINTS de PRODUCTION

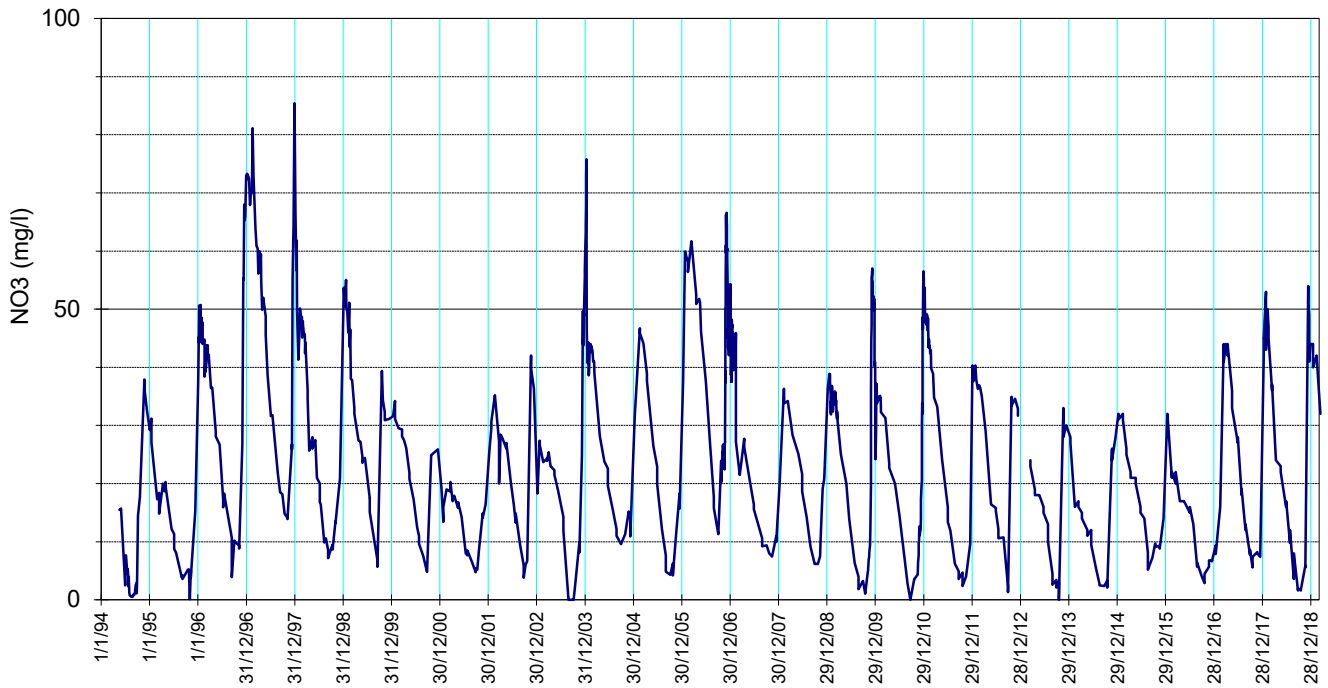
# ANALYSES D'EAU POTABLE AUX POINTS DE PRODUCTION

USINE du JAUNAY (Commune de Landevieille)	p. A3-02
USINE de FINFARINE (Commune du Poiroux)	p. A3-04
USINE d'APREMONT (Commune d'Apremont)	p. A3-06
USINE du MARILLET (Commune de Château Guibert)	p. A3-08
USINE du GRAON (Commune de Champ Saint Père)	p. A3-10
USINE de LA BULTIERE (Commune de Chavagnes en Paillers)	p. A3-12
USINE de L'ANGLE GUIGNARD (Commune de La Réorthe)	p. A3-14
USINE de ROCHEREAU (Commune de Bazoges en Pareds)	p. A3-16
USINE de LA BALINGUE (Commune de L'Orbrie)	p. A3-18
CAPTAGE de la VERIE (Commune de Challans)	p. A3-20
CAPTAGE de VILLENEUVE (Commune de Commequiers)	p. A3-21
CAPTAGE de SAINTE GERMAINE (Commune de Luçon)	p. A3-22
USINE des MARTYRS (Commune de Saint Laurent-sur-Sèvre)	p. A3-23
CAPTAGE de la RENAUDIERE (Commune de St Mars la Réorthe)	p. A3-24
CAPTAGE de la BONNINIÈRE (Commune de La Caillère Saint Hilaire)	p. A3-25
CAPTAGE de FONTDEBERT (Commune de La Tardière)	p. A3-26
CAPTAGE de THOUARSAIS (Commune de Thouarsais Bouildroux)	p. A3-27
CAPTAGE de la POMMERAIE (Commune de La Pommeraie sur Sèvre)	p. A3-28
CAPTAGE du TAIL (Commune de Pouzauges)	p. A3-29
CAPTAGE de SAINT MARTIN des FONTAINES (Commune de St Martin des Fontaines)	p. A3-30
CAPTAGE de LESSON (Commune de Benet)	p. A3-31
CAPTAGE de GROS NOYER (Commune de Fontenay le Comte)	p. A3-32

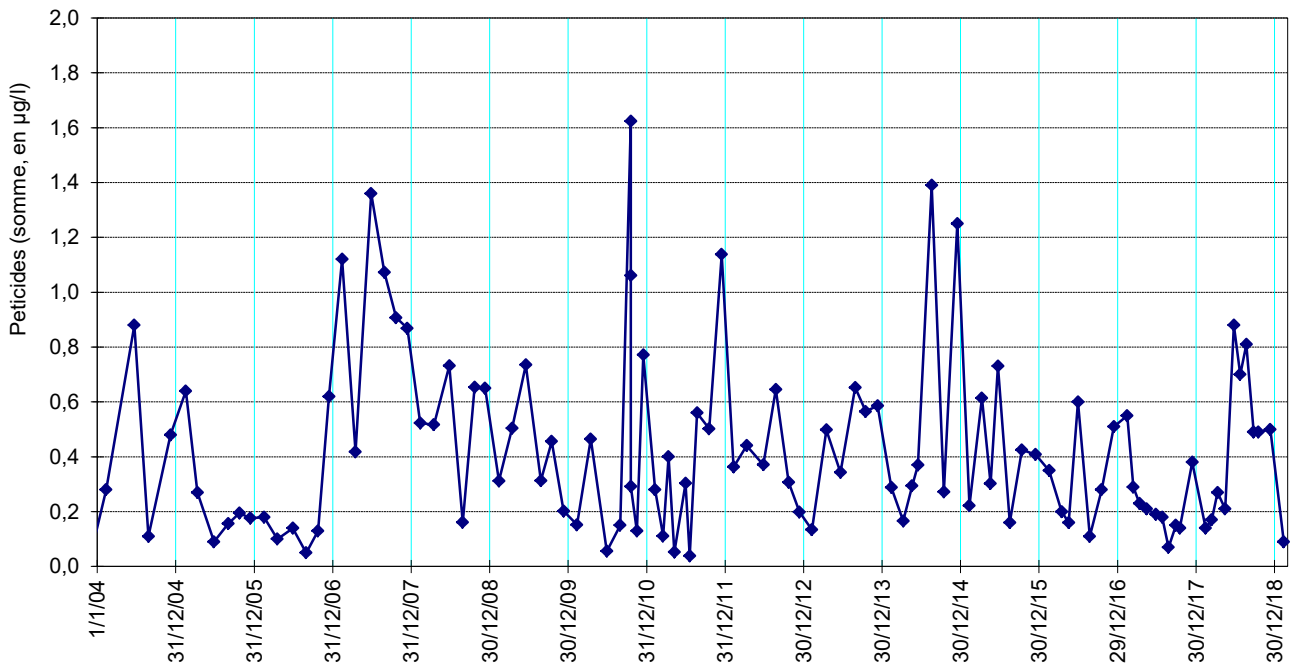


# EVOLUTION DES TENEURS EN NITRATES ET DES TENEURS EN PESTICIDES SUR L'EAU BRUTE

## Concentration en NO<sub>3</sub> de l'eau de la retenue de LA BULTIERE



## Concentration en pesticides (somme pesticide) de l'eau de la retenue de LA BULTIERE

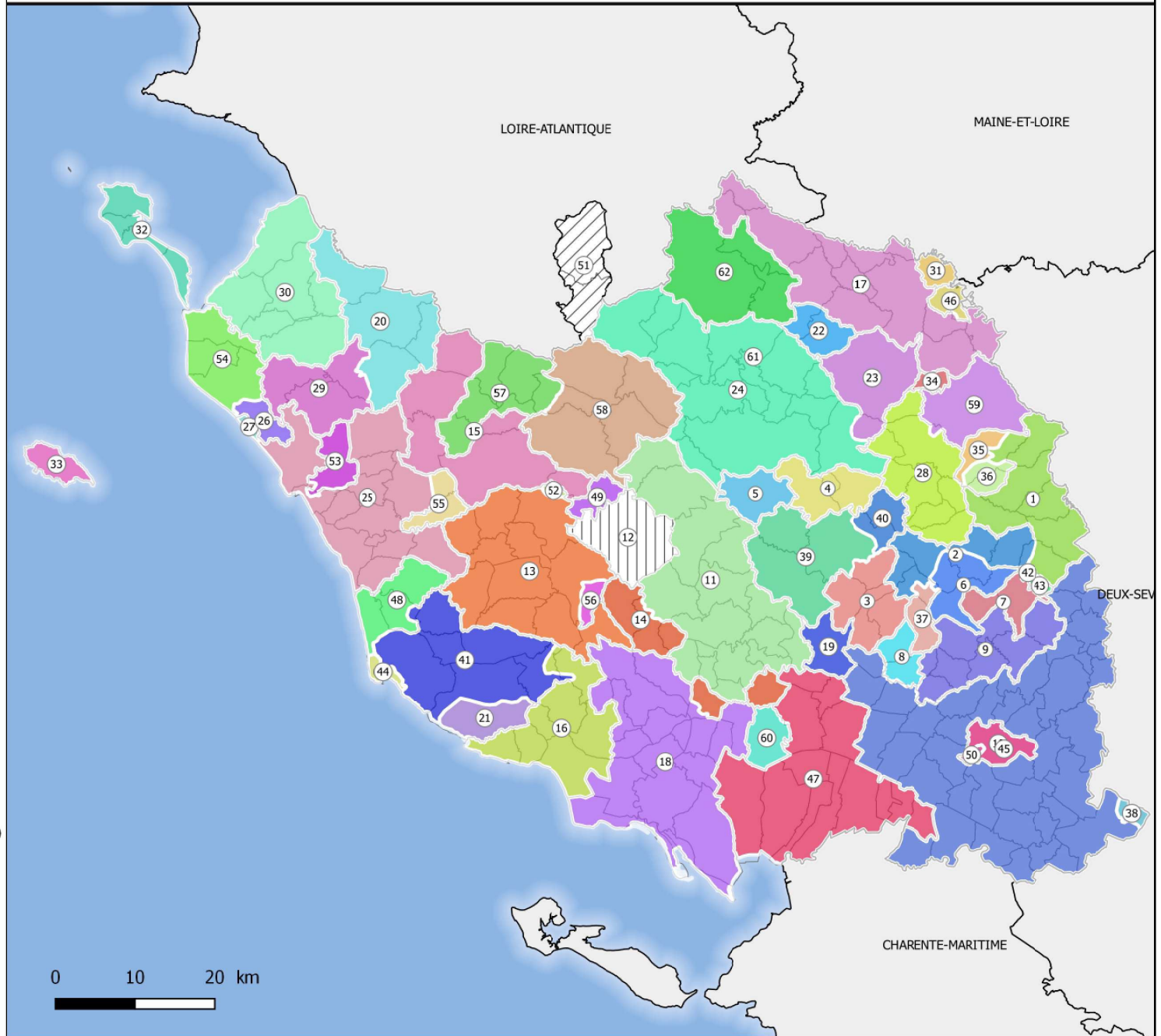


# ANNEXE 4

ANALYSES d'EAU POTABLE sur les UNITES de DISTRIBUTION

## LOCALISATION DES UNITES DE DISTRIBUTION (UDI) DE VENDEE EN 2018

- 1 - UDI: Haut bocage
- 2 - UDI: Reservoir du Tallud
- 3 - UDI: Reservoir La Leue
- 4 - UDI: Ste Cecile
- 5 - UDI: St Martin des Noyers
- 6 - UDI: Reservoir de la Rousselieres
- 7 - UDI: St Sulpice Antigny
- 8 - UDI: St Valerien La Chapelle
- 9 - UDI: Reservoir Bois de l'Epaud
- 10 - UDI Fontenay
- 11 - UDI Reservoir de la Choltiere
- 12 - UDI La Roche sur Yon (hors Vendée Eau)
- 13 - UDI Reservoir du Four zone Ouest
- 14 - UDI Plaine et Graon Choltiere
- 15 - UDI Reservoir d'Apremont
- 16 - UDI Olonne et Talmondaïs Est
- 17 - UDI Reservoir la Bruffiere
- 18 - UDI Reservoir de St Vincent Graon
- 19 - UDI Ste Hermine
- 20 - UDI Marais Breton Est
- 21 - UDI Talmont bourg et sud
- 22 - UDI Bazoges Beaurepaire
- 23 - UDI Reservoir de la Jonchere
- 24 - UDI Reservoirs Fretere et Beaulieu
- 25 - UDI Reservoir Nathalinere
- 26 - UDI Reservoir St Jean de monts
- 27 - UDI St Hilaire de Riez Demoiselles
- 28 - UDI Rochereau Ouest
- 29 - UDI Reservoir de Soullans
- 30 - UDI Reservoir de St Gervais
- 31 - UDI Mortagne sur sevre
- 32 - UDI Ile de Noirmoutier
- 33 - UDI Ile d'yeu
- 34 - UDI St Mars la reorthe
- 35 - UDI Reservoir du Marchais
- 36 - UDI Reservoir Plessis Foubert
- 37 - UDI Reservoir du Bois
- 38 - UDI Lesson
- 39 - UDI Reservoir du Fuiteau
- 40 - UDI Reservoir de St Mars des Pres
- 41 - UDI Reservoir Chaigneau
- 42 - UDI Reservoir des Jacobins
- 43 - UDI Reservoir 3 Moulins
- 44 - UDI Sables d'Olonne ville
- 45 - UDI Reservoir de la Balingue
- 46 - UDI St Laurent sur sevre
- 47 - UDI Nalliers
- 48 - UDI Vaire-littoral Olonne
- 49 - UDI Mouilleron le captif
- 50 - UDI Boisse
- 51 - UDI Rocheserviere St Philbert (hors Vendée Eau)
- 52 - UDI Venansault nord
- 53 - UDI Reservoir du Champ de Foire
- 54 - UDI Pays de Monts
- 55 - UDI La Chapelle Hermier
- 56 - UDI Aubigny
- 57 - UDI Vallee de la Vie centre
- 58 - UDI Reservoir de Belleville
- 59 - UDI Reservoir de Puy Lambert
- 60 - UDI Luçon
- 61 - UDI Claire fontaine
- 62 - UDI Pays de Montaigu



# Vendée Eau - UDI Pays de Montaigu n°085000157

Secteur(s) de distribution : Vallée de la Sèvre

Répartition moyenne des alimentations en 2018 : mélange Bultière (70%) + Basse Goulaine (30%)



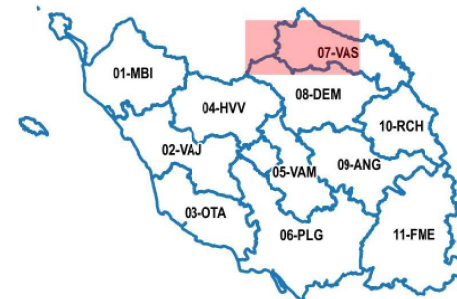
## Origine(s) de l'eau (source : ARS Pays de Loire 2018) :

100 % Basse Goulaine

100% Basse Goulaine (+débit sanitaire Rochereau localisés)

100% Bultière (+ débit sanitaire Basse Goulaine)

Bultière (70%) + Basse Goulaine (30%)







## Résultats statistiques du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

### Suivi Distribution - 2018

Collectivité : VENDEE EAU  
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE

Installation : PAYS DE MONTAIGU

#### Paramètres analysés :

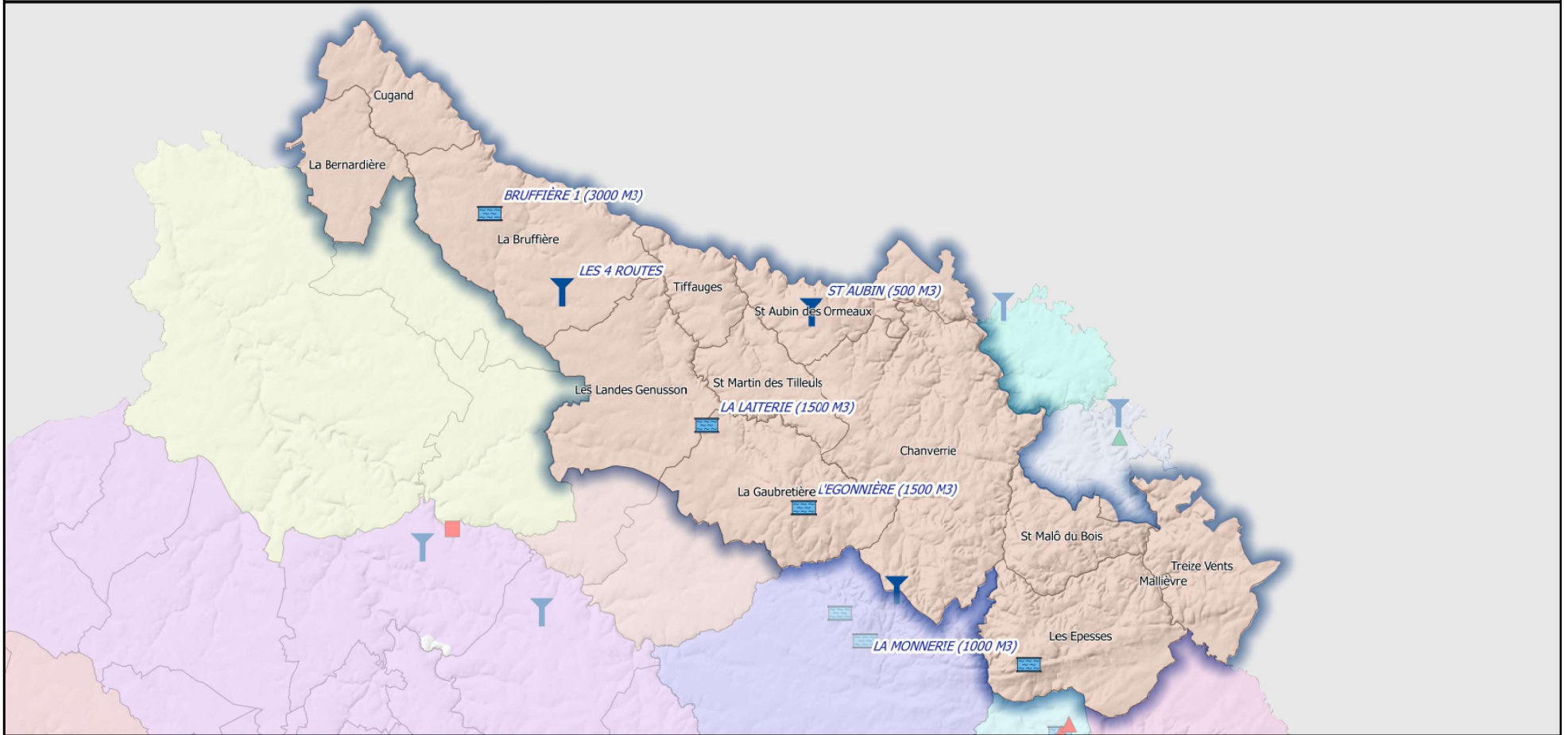
Famille	Code	Nom	Unité	Nb.	Min	Moy	Max
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	GT22_68	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	46	0,00	34,17	300,00
	GT36_44	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	46	0,00	30,57	300,00
	CTF	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	46	0,00	0,00	0,00
	BSIR	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	46	0,00	0,00	0,00
	STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	46	0,00	0,00	0,00
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEAU	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	46	8,10	15,72	27,20
	TEMP_PH	TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C	45	19,00	21,97	25,70
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASP	ASPECT (QUALITATIF)	SANS OB	45	0,00	0,00	0,00
	COUL	COLORATION	mg(Pt)/L	45	0,00	0,09	2,00
	ODQ	ODEUR (QUALITATIF)	SANS OB	45	0,00	0,00	0,00
	SAVQ	SAVEUR (QUALITATIF)	SANS OB	45	0,00	0,00	0,00
	TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	45	0,00	0,09	0,49
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CL2LIB	CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L	46	0,00	0,23	2,36
	CL2TOT	CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L	46	0,00	0,36	2,60
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	PH	unité pH	45	7,70	7,99	8,30
MINERALISATION	CDT25	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	45	388,00	468,09	591,00
FER ET MANGANESE	FET	FER TOTAL	µg/L	45	0,00	14,46	133,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	45	0,00	0,00	0,02
	NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	18	4,90	28,17	47,00
	NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	3	0,00	0,00	0,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	SB	ANTIMOINE	µg/L	3	0,00	0,00	0,00
	CD	CADMIUM	µg/L	3	0,00	0,00	0,00
	CRT	CHROME TOTAL	µg/L	3	0,00	0,00	0,00
	CU	CUIVRE	mg/L	2	0,11	0,20	0,28
	NI	NICKEL	µg/L	2	0,00	0,00	0,00
	PB	PLOMB	µg/L	2	1,40	1,40	1,40
	SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BRF	BROMOFORME	µg/L	3	1,30	2,63
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	DBRMCL	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	3	5,80	9,93	12,00
	CLF	CHLOROFORME	µg/L	3	7,30	10,00	15,00
	DCLMBR	DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	3	6,30	10,00	14,00
	THM4	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	3	21,00	32,67	44,00
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CLVYL	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	3	0,00	0,10	0,30

Exigences de qualité			
		Références	Limites
		0	
		0	
			0
			0
		25	
		15	
		2	
		6.5	9
		200	1100
		200	
		0.1	
			50
			0.5
			5
			5
			50
		1	2
			20
			10
			100
			100
			100
			100
			100
			0.5

# Vendée Eau - UDI Reservoir la Bruffiere n°085000805

Secteur(s) de distribution : Vallée de la Sèvre

Répartition moyenne des alimentations en 2018 : 100% Basse Goulaine (débit sanitaire Rochereau localisés)



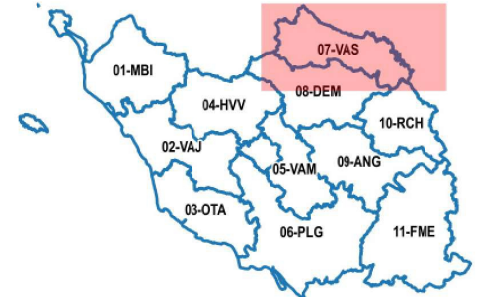
## Origine(s) de l'eau (source : ARS Pays de Loire 2018) :

- 100 % Basse Goulaine
- 100% Basse Goulaine (+débit sanitaire Rochereau localisés)
- 100% Rochereau
- Bultière (70%) + Basse Goulaine (30%)
- La Renaudière (85%) + Basse Goulaine (15%)

- Pommeraiè (25%) + Rochereau (75%) (+débit sanitaire Mervent)
- Saint Laurent / Sèvre (75%) + apport Basse Goulaine (25%)
- Saint Laurent / Sèvre (90%) + apport Basse Goulaine (10%)

## Ouvrages concernés par l'UDI :

- Bâche au sol
- Réservoir sur tour





Résultats statistiques du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Suivi Distribution - 2018

Collectivité : VENDEE EAU  
Exploitant : SUEZ EAU FRANCE

Installation : RESERVOIR DE LA BRUFFIERE

Paramètres analysés :

Famille	Code	Nom	Unité	Nb.	Min	Moy	Max	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	GT22_68	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	55	0,00	16,44	300,00	
	GT36_44	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	55	0,00	19,76	300,00	
	CTF	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	55	0,00	0,00	0,00	
	BSIR	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	55	0,00	0,00	0,00	
	STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	55	0,00	0,00	0,00	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	TEAU	TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C	55	8,80	16,13	23,70	
	TEMP_PH	TEMPÉRATURE DE MESURE DU PH	°C	55	18,60	21,83	26,30	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	ASP	ASPECT (QUALITATIF)	SANS OB	55	0,00	0,00	0,00	
	COUL	COLORATION	mg(Pt)/L	55	0,00	0,13	3,00	
	ODQ	ODEUR (QUALITATIF)	SANS OB	55	0,00	0,00	0,00	
	SAVQ	SAVEUR (QUALITATIF)	SANS OB	55	0,00	0,00	0,00	
	TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	55	0,00	0,05	1,10	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	CL2LIB	CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L	55	0,00	0,34	0,83	
	CL2TOT	CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L	55	0,00	0,43	1,06	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	PH	PH	unité pH	55	7,90	8,08	8,20	
MINERALISATION	CDT25	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	55	379,00	416,93	484,00	
FER ET MANGANESE	FET	FER TOTAL	µg/L	55	0,00	2,02	22,50	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	55	0,00	0,00	0,03	
	NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	3	0,00	0,00	0,00	
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	55	0,00	22,46	32,00	
	SB	ANTIMOINE	µg/L	3	0,00	0,00	0,00	
	CD	CADMIUM	µg/L	3	0,00	0,00	0,00	
	CRT	CHROME TOTAL	µg/L	3	0,00	0,00	0,00	
	CU	CUIVRE	mg/L	3	0,02	0,28	0,78	
	NI	NICKEL	µg/L	3	0,00	0,00	0,00	
	PB	PLOMB	µg/L	3	0,00	0,80	1,70	
	SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	BRF	BROMOFORME	µg/L	3	2,00	3,73	5,10
		DBRMCL	CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L	3	11,00	13,67	17,00
CLF		CHLOROFORME	µg/L	3	15,00	15,67	17,00	
DCLMBR		DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L	3	14,00	14,67	16,00	
THM4	TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	3	42,00	47,67	53,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	CLVYL	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	3	0,00	0,00	0,00	

Exigences de qualité	
Références	Limites
	0
	0
	0
	0
	25
	15
	2
6.5	9
200	1100
	200
	0.1
	0.5
	200
	5
	5
	50
	1
	2
	10
	100
	100
	100
	100
	0.5

## Annexe n° 2 au compte-rendu

### TARIFS COMMUNAUX 2020

	Tarifs 2020
<b>Concession au cimetière /m2 - 50 ans</b>	152,00 €
<b>Concession au cimetière /m2 - 30 ans</b>	92,00 €
<b>Concessions cases colombarium &amp; caves-urnes 15 ans</b>	692,00 €
<b>Concessions cases colombarium &amp; caves-urnes 30 ans</b>	892,00 €
<b><u>Droit de place</u></b>	
Simple empl. de parking/ jour	27,00 €
Simple empl. de parking/ an	105,00 €
Empl. aménagé. / jour	31,00 €
Empl. aménagé de parking/ an	150,00 €
<b><u>ZA Sainte Anne (ttc/TVA de 20 %)</u></b>	
Prix /m2 ttc	11,00 €
Soit, prix du terrain nu : 20 centimes d'euro, marge ttc : 10,80 euros, et TVA sur la marge : 1,80 euros.	
<b><u>ZA de la Croix des Brosses</u></b>	
Prix /m2	4,00 €
<b><u>Prix de location des terres de la Croix des Brosses (Earl RINEAU Jean-Pierre)</u></b>	
Prix /ha	107,00 €

## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE 2020

### **LA BOISSIERE DE MONTAIGU**

*ménage intégré sauf vin d'honneur*

#### Tarifs 2020

* Concerts ou mariages	465,00 €
* Mariages WE	595,00 €
* Location petite salle (bar) seule avec cuisines	157,00 €
* Location petite salle (bar) avec cuisines WE	235,00 €
* Location salle entière (avec bar et cuisines)	268,00 €
* Location salle entière (avec bar et cuisines) WE	360,00 €
* Vin d'honneur (ménage non compris)	135,00 €

L'utilisation de la salle à titre gratuit sera accordée à chaque association de la BOISSIERE, une fois par an.

### **EXTERIEURS A LA BOISSIERE**

*ménage intégré sauf vin d'honneur*

#### Tarifs 2020

* Mariages	770,00 €
* Mariages WE	995,00 €
* Location petite salle (bar) seule avec cuisines	248,00 €
* Location petite salle (bar) avec cuisines WE	370,00 €
* Location salle entière (avec bar et cuisines)	382,00 €
* Location salle entière (avec bar et cuisines) WE	520,00 €
* Vin d'honneur (ménage non compris)	303,00 €

### **OPTION**

#### Tarifs 2020

* Ménage	92,00 €
----------	---------

(le ménage comprend le passage de l'autolaveuse, le balayage et le rangement de la salle étant à la charge du locataire)

## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU FOYER SOLEIL 2020

### **LA BOISSIERE DE MONTAIGU** *(ménage non intégré)*

#### Tarifs 2020

* Toutes manifestations	104,00 €
* Tarif week-end	160,00 €

### **EXTERIEURS A LA BOISSIERE DE MONTAIGU** *(ménage non intégré)*

#### Tarifs 2020

* Toutes manifestations	160,00 €
* Tarif week-end	210,00 €

### **OPTION MENAGE**

#### Tarifs 2020

* Ménage	50,00 €
----------	---------

(le ménage comprend le passage de la serpillère, le balayage et le rangement de la salle étant à la charge du locataire)